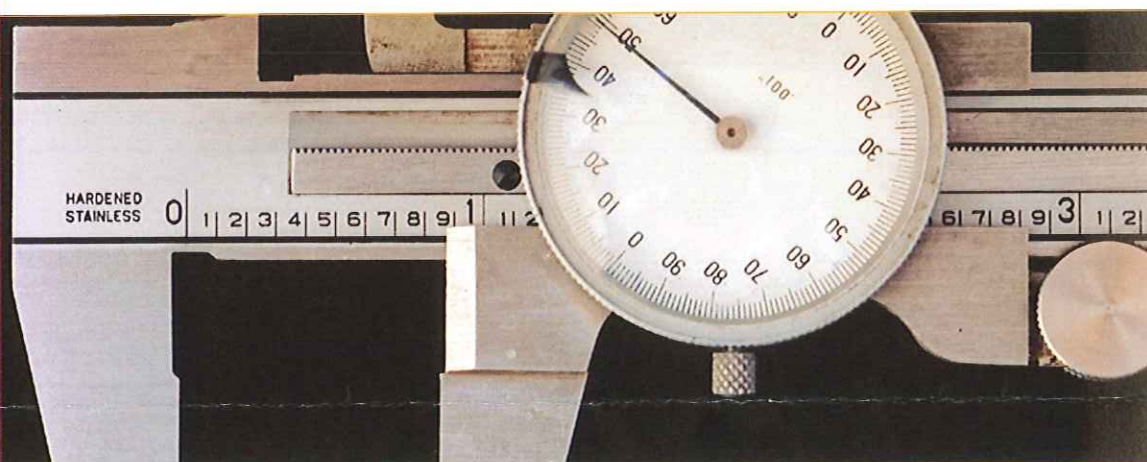


QUALITÉ MESURABLE DE MENUISERIE EN PVC



Le 6 mai 2009, le Collège des Experts a abordé et approuvé les normes Kiwa, offrant ainsi une opportunité de certification à tous les menuisiers et monteurs de châssis et portes en PVC. Il s'agit d'une étape cruciale dans le processus d'amélioration de la qualité de ces éléments de construction et il est d'une importance vitale que chacun ait dûment conscience de la portée de ces normes circonstanciées.

Non seulement les maîtres d'ouvrage se font du souci lorsqu'ils choisissent un fournisseur : comment peuvent-ils en effet être sûrs de s'adresser à un fournisseur fiable et de ne pas être confrontés demain à des problèmes inattendus ? Les pouvoirs publics attachent également une importance croissante à la qualité de la construction, spécifiquement en ce qui concerne les caractéristiques d'isolation et les performances énergétiques d'une nouvelle maison ou d'une habitation rénovée.

Cette préoccupation est justifiée. Les labels Kiwa offrent désormais des critères objectifs permettant d'évaluer la qualité du produit et de sa pose. Un fabricant ou monteur, détenteur d'un certificat Kiwa travaille selon des procédures garanties, qui se traduisent par une confiance accrue en la qualité du produit fini monté.



Pourquoi un certificat Kiwa suscite-t-il la confiance ?

Il s'agit en tout premier lieu d'un label de qualité volontaire, à savoir qu'il n'existe aucune obligation légale de l'obtenir. L'Europe a imposé l'application d'un label CE pour les châssis et portes. Ce label CE implique un certain nombre d'obligations minimales, mais est relativement limité dans le sens où c'est le fabricant même qui déclare la conformité des performances techniques. Il est clair que le label CE n'offre aucune garantie de qualité à moyen ou long terme. Le label Kiwa suscite par contre une confiance à court et long terme grâce aux contrôles circonstanciés dont il fait l'objet. Le label CE ne concerne en outre que la seule fabrication de la menuiserie. Le label Kiwa franchit un pas de plus en offrant aussi une possibilité de contrôle de la pose correcte des châssis et des portes.

En deuxième lieu, Kiwa est un organisme de certification indépendant et accrédité, qui dispose du mandat nécessaire pour constater objectivement si les règles ont été respectées. Un certificat Kiwa constitue dès lors une lettre de créance très solide, car objective, pour chaque constructeur ou monteur.

Troisièmement, les exigences qualitatives ont été élaborées par le Collège des Experts, composé de représentants des différents segments de l'industrie. Ce collège a réuni l'ensemble de son expertise dans la norme Kiwa. Voici quelques exemples d'exigences qualitatives garantissant la qualité de la menuiserie.

-Exigences sévères en termes de fabrication de la menuiserie (SSK 1001)

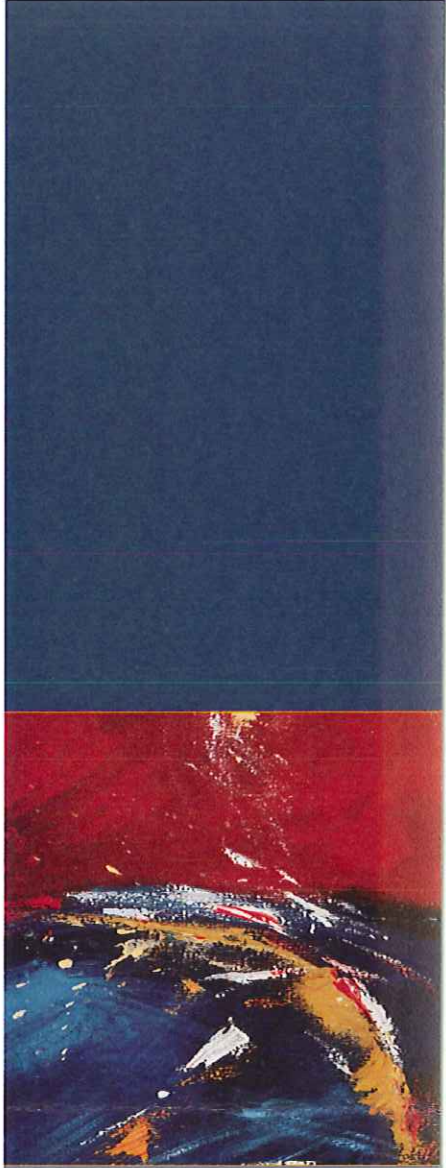
- Contrôle des processus : température des miroirs à souder, résistance des angles soudés à la traction ou la flexion, calibrage des appareillages de mesure, contrôle d'entrée des matières premières, traitement des réclamations, formation du personnel, etc.
- Contrôle des produits : renforts en fonction des coloris et dimensions, précision des données dimensionnelles, dispositifs techniques de décompression et d'évacuation

d'eau, montage et qualité de la quincaillerie, étanchéité à l'air et à l'eau, blocs de support pour le vitrage, etc.

Exigences sévères en termes de pose de la menuiserie (SSK 1002)

- Ancrage : usage correct des cales et des blocs de support, vis et ancrages permettant une transmission correcte des charges exercées, matériel de fixation correct (pas de mousse PU), etc.
- Isolation : usage correcte du mastic ou compriband, d'arrêt anti-courant d'air, d'orifices d'écoulement et de décompression, etc.
- Ouvertures murales : propreté, parois d'aplomb, équerrage etc.
- Vitrage : bonne étanchéité, usage correct des blocs de support et lattes de vitrage, etc.
- Toutes les exigences sont vérifiées dans le cadre de visites de contrôle régulières.

Ceci n'est qu'un échantillonnage de la longue liste des critères de qualité. Vous avez des questions spécifiques ou souhaitez recevoir les normes Kiwa sous forme d'un fichier PDF ? N'hésitez pas : envoyez un e-mail à PVC@kiwa.be ou appelez le 0474/982592.



Kiwa Belgium NV
Uitbreidingstraat 10-16
B-2600 ANTWERPEN
tel +32 3 259 06 60
fax +32 3 259 06 69
www.kiwa.be